



ASSOCIATION NATIONALE
DE PARENTS D'ENFANTS ET D'ADULTES ATTEINTS
DE MALADIES METABOLIQUES HEREDITAIRES

ASSEMBLEE GENERALE 2020

APPEL AU VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le 1^{er} Septembre 2020,

Chers adhérentes, chers adhérents,

L'année 2020 est marquée par la lutte contre la pandémie de coronavirus (SARS-CoV-2 / COVID-19). Dans ce contexte, et conformément à l'avis unanime de son Conseil Médical, **l'association Les Feux Follets n'a pas pu maintenir son Assemblée Générale en présentiel, traditionnellement organisée à l'automne dans le cadre du week-end de congrès annuel.**

Une journée de conférence en ligne vous sera proposée le 17 Octobre 2020 prochain en lieu et place du congrès habituel (Cf. programme ci-joint). **Il convient également de procéder aux formalités d'usage de gestion de l'association que nous proposons exceptionnellement de réaliser par correspondance.**

Ainsi, **conformément à la loi n°2020-290 du 23 mars 2020** d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020* et à l'ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020**, **l'équipe des Feux Follets a l'honneur de vous remettre les éléments afférents à l'approbation des activités de l'association, arrêtées à la date du 31 août 2020, à savoir :**



- Rapport moral 2020
- Rapport d'activité 2020
- Rapport financier 2020
- Appel à cotisation 2021
- Budget prévisionnel 2021
- Profession de foi des candidats à l'élection au conseil d'administration.

Identifiant : **Feux Follets**

Mot de passe : **Poivron2020**

Nous vous prions de bien vouloir nous **retourner votre vote selon les modalités communiquées au dos, au plus tard le 10 Octobre prochain.** En espérant avoir réuni le quorum (fixé à un tiers des adhérents selon les statuts de l'association), nous profiterons de la journée du 17 Octobre prochain pour dresser le bilan des votes rassemblés.

Si le quorum ne pouvait être atteint au 17 Octobre 2020, une nouvelle période de vote de 15 jours serait alors proposée à l'issue de laquelle le conseil d'administration constatera les résultats définitifs quel que soit le nombre final de votes rassemblés. **Un procès-verbal de résultat sera communiqué au plus tard le 1^{er} Novembre 2020.**

Les membres du Conseil d'Administration et moi-même vous prions de croire, chères adhérentes, chers adhérents, en nos sentiments dévoués.

Marie BALANCA
Présidente



ASSOCIATION NATIONALE
DE PARENTS D'ENFANTS ET D'ADULTES ATTEINTS
DE MALADIES METABOLIQUES HEREDITAIRES

ASSEMBLEE GENERALE 2020

APPEL AU VOTE PAR CORRESPONDANCE

REFERENCES

* **Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020** portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 (prorogée par décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020)

www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2020/3/25/2020-321/jo/texte

** **Ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020** portant adaptation des règles relatives à l'établissement, l'arrêté, l'audit, la revue, l'approbation et la publication des comptes et des autres documents et informations que les personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé sont tenues de déposer ou publier dans le contexte de l'épidémie de covid-19

www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2020/3/25/2020-318/jo/texte



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

MODALITES DE VOTE

VOTE PAR COURRIER POSTAL :

Bulletin de vote ci-joint à renvoyer au siège social de l'association LES FEUX FOLLETS :

LES FEUX FOLLETS
Chez Mme. Véronique BERTHE DEQUIN
1043 rue de la Vacquerie
59 283 MONCHEAUX

VOTE PAR INTERNET :

Formulaire de vote en ligne accessible via le lien ou le QR code ci-joints :



<https://fr.surveymonkey.com/r/LDXF8CY>

- Une famille adhérente (représentée par un foyer fiscal) possède **une voix**. Si un foyer s'exprime plusieurs fois, **seul le premier vote sera comptabilisé**.
- Autant que possible nous vous encourageons à procéder à un vote en ligne qui ne nécessite pas de frais de port et qui génère moins de travail de gestion pour l'équipe.

D'AVANCE MERCI POUR VOS VOTES !

Siège social : 1043, rue de la Vacquerie, 59283 MONCHEAUX
Tél. : 07 68 66 88 48 – Email : lesfeuxfollets@phenylcetonurie.org
Site web : www.phenylcetonurie.org

Association loi 1^{er} Juillet 1901, déclarée à la préfecture du Nord sous le numéro 423001405